

Budget : note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2021

Commune de CAZALS

I. Le cadre général du budget

Le code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ;

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pour l'année 2021. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État au plus tard le 15 juillet de la même année.^[1] Par cet acte, le Conseil municipal :

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs

Le Compte Administratif 2021 a été voté le 31 mars 2022 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce Compte Administratif a été réalisé en corrélation avec le budget primitif 2021 de la commune voté le 15 avril 2021, lui-même établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de restreindre les dépenses d'investissement

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget

d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Réalisé pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes ainsi que les diverses dotations de l'Etat,
- Le chapitre 070 regroupe les droits de stationnement, la régie du marché & du camping, la cantine & les gouters, les recettes du plan d'eau durant la saison estivale.
- Le chapitre 013 : atténuation de charges ; correspond au remboursement de charges de personnel mis à disposition pour d'autres collectivités ; la perception et la Communauté de Communes.
- Le chapitre 042 concerne des opérations d'ordre budgétaire pour les travaux en régie.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts et taxes diverses **266 371,26 €**

Les dotations versées par l'Etat et participations autres communes **282 692,53 €**

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, loyers, remboursements rémunérations du personnels **196 218,77 €**

Autres : produits exceptionnels dont prime covid et opérations d'ordres immo corporelles **39 862,77 €**

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 804 977,88 euros

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Le chapitre 011 correspond aux charges à caractère général et regroupe les dépenses de chauffage, eau, électricité, combustibles, alimentation, fournitures d'entretien, fournitures de bureau, la maintenance du matériel, l'entretien, les réparations (bâtiments, voiries, réseaux, matériels roulants), les assurances, nos locations et notre taxe foncière due, ...
- Le chapitre 012 regroupe les charges du personnel titulaire et non titulaire ainsi que les cotisations Urssaf, et caisses de retraites. Les salaires représentent environ 337 900 euros des dépenses de fonctionnement de la commune. Elle emploie 16 agents dont 3 saisonniers au camping.
- Le chapitre 065 intègre les indemnités des élus, les admissions en non-valeur, la contribution au SDIS « service incendie du Lot », les diverses subventions versées aux associations.
- Le chapitre 066 correspond aux intérêts des emprunts pour l'exercice 2021.
- Le chapitre 022, nous permet de subvenir aux dépenses imprévues qui représente 13 732 euros pour cette année. Cette somme ne peut représenter que 7.5 % du montant total des dépenses en général.
- Le chapitre 042, il s'agit des dotations aux amortissements, cette opération permet d'amortir les frais d'études, le PLU et les enfouissements de réseaux. Elle s'équilibre par un autre article budgétaire en investissement recettes.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 606 132.29 Euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour l'exercice 2021 ; le virement à la section d'investissement sera de 171 898.86 €.

b) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- *Concernant les ménages*

. Taxe foncière sur le bâti **34,45 %**

. Taxe foncière sur le non bâti **91.40 %**

- *Concernant les entreprises*

Cotisation foncière des entreprises (CFE) **16.85 %**

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Projet de l'année 2021 :

- Les opérations bâtiments communaux & espaces publics
- Enfouissement des réseaux route de Castelfranc
- L'adressage communal,
- Le cimetière,
- L'éclairage public
- Vestiaires du foot
- Sécurisation de voirie
- Travaux gendarmerie
- Camping
- Petites villes de demain

IV Les données synthétiques du compte administratif

a) Section de fonctionnement : recettes et dépenses

| DEPENSES | Montant | RECETTES | Montant |
|--|---------------------|---|---------------------|
| Charges à caractères général | 177 591,14 € | Impôts et taxes | 266 371,26 € |
| Dépenses de personnel et frais assimilés | 337 313,26 € | Produits et services, domaine et vente | 110 619,01 € |
| Autres charges de gestion courante | 62 352,42 € | Dotations et participations | 282 692,53 € |
| Atténuations de produits dont FNGIR | 15 396,00 € | Autres produits de gestion courante, loyers | 85 599,76 € |
| Dépenses exceptionnelles | 40,00 € | Produits exceptionnels | 39 862,77 € |
| Charges financières, intérêts d'emprunts | 13 439,47 € | | |
| | | Atténuations de charges (remboursement) | 11 847,55 |
| Total dépenses réelles | 606 132,29 € | Total recettes réelles | 796 994,68 € |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 20 954,82 € | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 7 983,20 € |
| | | | |
| Total général | 627 087,11 € | Total général | 804 977,88 € |

b) Section d'investissement : recettes et dépenses

| DEPENSES | Montant | RECETTES | Montant |
|--|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| | | Excédent de fonctionnement capitalisé | 63 904,20 € |
| Remboursement d'emprunts | 61 929,23 € | Dotations, fonds divers et réserves | 2 957,18 € |
| Opérations d'équipement Immo corporelles | 43 155,03 € | Subventions d'investissement | 15 787,06 € |
| Participation et créances rattachées | 1 100,00 € | | |
| Dépôts et cautionnement reçus | 0,00 € | Dépôts et cautionnement reçus | 0 |
| | | Emprunt | 38 000,00 € |
| Total dépenses réelles | 106 184,26 € | Total recettes réelles | 120 648,44 € |
| Opérations ordre transfert entre section | 7983,20 € | Opérations d'ordres | 20 954,82 € |
| Total général | 114 167,46 € | Total général | 141 603,26 € |

V. Etats des emprunts

| Organisme | Objet | K initial | Taux | Date de début | Date de fin | Durée | Echéance mensuelle | Echéance annuelle |
|----------------------|---------------------------------|-----------|------|---------------|--------------|--------|--------------------|--------------------|
| Caisse des dépôts | Acquisition terrain Labroue | 19 963.00 | 3.55 | 10/1989 | 01/2024 | 35 ans | 106.17 | 1 208,59 € |
| CE | Aménagement jeux camping | 100 000 € | 3.83 | 05/2006 | 05/2026 | 20 ans | 598.33 | 7 179,88 € |
| CE | Acq Fond bonne Eclairage public | 150 000 € | 3.90 | 02/2007 | 02/2027 | 20 ans | 903.00 | 10 836,16 € |
| CE | Aménagement espace public | 120 000 € | 4.20 | 07/2011 | 07/2026 | 15 ans | 901.66 | 10 823,44 € |
| CE | Aménagement espace public | 120 000 € | 2.20 | 07/2015 | 08/2035 | 20 ans | 619.33 | 7 432,72 € |
| Crédit agricole | Aménagement traverse | 150 000 € | 1.84 | 07/2016 | 06/2036 | 20 ans | 748.33 | 8 981,48 € |
| Crédit agricole | Aménagement traverse | 50 000 € | 1.34 | 12/2016 | 12/2031 | 15 ans | 307.00 | 3 685,12 € |
| Crédit agricole | Compactage emprunts | 254 000 € | 1.60 | 05/2018 | 05/2029 | 11 ans | 2 099.00 | 25 197,84 € |
| Agence France Locale | Achat atelier mun. + frais | 38 000 € | 0.97 | 11/2021 | 11/2045 | 25 ans | 143,25 | 1 719,07 € |
| | | | | | TOTAL | | 6 426.07€ | 77 064,30 € |

Le montant des échéances inclus les intérêts.

Fait à Cazals, le 31 mars 2022

Le Maire,
Laurent ALAZARD